



Orléans • Saint-Denis-de-l'Hôtel

COMITE SYNDICAL  
DU 5 SEPTEMBRE 2014

Délibération n° 3



**Objet** : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 mars 2014.

**Etaient présents** : Messieurs DOLIGÉ, CARRÉ, MALBO, ANDRIEU (suppléant de M. GRILLON), GARNIER, MEYER (suppléant de M. BOUCHER), Mme BESNIER.

Monsieur MARTINET était excusé.

**Assistaient également à la réunion** :

Messieurs RAMOS, PILTÉ, VASSAL, GARRIGUES et Mesdames DEMARS et DEGROLARD.

Vu le rapport n° 3 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

**Délibère**

**ARTICLE UNIQUE** :

Le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 13 mars 2014 est adopté à l'unanimité sans observation.

(adopté)

*Le Président,*

*Eric DOLIGÉ*



www.loiret.aeroport.fr